

## Ministry of Education

Minister

Mowat Block  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2  
Telephone 416 325-2600  
Facsimile 416 325-2608

## Ministère de l'Éducation

Ministre

Édifice Mowat  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2  
Téléphone 416 325-2600  
Télécopieur 416 325-2608



Le 29 mars 2012

Chères collègues,  
Chers collègues,

J'ai récemment eu l'occasion de passer en revue le nouveau document *Directive sur les dépenses du secteur parapublic : Guide de mise en œuvre pour les conseils scolaires*. Je suis heureuse que le secteur de l'éducation ait joué un rôle de premier plan dans l'élaboration de ce guide, qui a pour but d'aider les conseils scolaires à se conformer à la *Directive applicable aux dépenses du secteur parapublic*. Cette directive permettra d'accroître la responsabilité et la transparence des organismes du secteur parapublic tout en faisant le meilleur usage possible de l'argent des contribuables.

En juin 2011, le ministère de l'Éducation a formé le Comité de travail sur la Directive applicable aux dépenses du secteur parapublic. Ce groupe de travail est composé de personnes nommées par le Council of Ontario Directors of Education (CODE) et par des comités de l'Ontario Association of School Business Officials (OASBO), y compris le Council of Senior Business Officials (COSBO) et les comités des finances, des ressources humaines, de la vérification interne et de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que de membres du personnel du ministère de l'Éducation.

Bien souvent, un conseil scolaire ne pourra accroître sa responsabilité, sa transparence et l'optimisation de ses ressources qu'à condition de modifier ses politiques, procédures et habitudes. Je crois que vous conviendrez comme moi que, dans le climat de restrictions actuel, les conseillères et conseillers scolaires ont un rôle crucial à jouer pour contenir les frais de déplacement, de repas, de kilométrage et d'accueil qu'engagent les conseils scolaires, en établissant un cadre de politique approprié. Nous nous attendons à ce que les conseillères et conseillers scolaires s'engagent pleinement dans le processus d'élaboration de leurs politiques afin d'assurer la conformité de celles-ci à la *Directive applicable aux dépenses du secteur parapublic*.

Ce guide de mise en œuvre est à mon avis un excellent outil pour aider votre conseil scolaire à gérer la transition et les risques et conséquences de la non-conformité, ainsi qu'à s'acheminer vers la pleine conformité et l'adhésion aux normes de la fonction publique de l'Ontario (FPO). Ces efforts concertés témoigneront de l'engagement du secteur de l'éducation envers une reddition de comptes et une responsabilité financière accrues.

Si vous avez des questions sur le *Guide de mise en œuvre*, ou sur les mesures à prendre pour assurer la conformité de vos politiques et procédures avec la Directive applicable aux dépenses du secteur parapublic et les aligner sur les normes de la FPO, veuillez communiquer avec Cheri Hayward à [cheri.hayward@ontario.ca](mailto:cheri.hayward@ontario.ca) ou au 416 327-7503.

Veillez agréer, chères collègues, chers collègues, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre de l'Éducation,



Laurel Broten

c.c. Gabriel F. Sékaly, SMA